CANADA

CONSOLIDATION

CODIFICATION

National Seal Products Day Act

Loi sur la Journée nationale des produits du phoque

S.C. 2017, c. 5

L.C. 2017, ch. 5

Current to October 19, 2026

À jour au 19 octobre 2026

Published by the Minister of Justice at the following address:
http://laws-lois.justice.gc.ca

Publié par le ministre de la Justice à l'adresse suivante :
http://lois-laws.justice.gc.ca

OFFICIAL STATUS OF CONSOLIDATIONS

Subsections 31(1) and (2) of the *Legislation Revision and Consolidation Act*, in force on June 1, 2009, provide as follows:

Published consolidation is evidence

31 (1) Every copy of a consolidated statute or consolidated regulation published by the Minister under this Act in either print or electronic form is evidence of that statute or regulation and of its contents and every copy purporting to be published by the Minister is deemed to be so published, unless the contrary is shown.

Inconsistencies in Acts

(2) In the event of an inconsistency between a consolidated statute published by the Minister under this Act and the original statute or a subsequent amendment as certified by the Clerk of the Parliaments under the *Publication of Statutes Act*, the original statute or amendment prevails to the extent of the inconsistency.

CARACTÈRE OFFICIEL DES CODIFICATIONS

Les paragraphes 31(1) et (2) de la *Loi sur la révision et la codification des textes législatifs*, en vigueur le 1er juin 2009, prévoient ce qui suit :

Codifications comme élément de preuve

31 (1) Tout exemplaire d'une loi codifiée ou d'un règlement codifié, publié par le ministre en vertu de la présente loi sur support papier ou sur support électronique, fait foi de cette loi ou de ce règlement et de son contenu. Tout exemplaire donné comme publié par le ministre est réputé avoir été ainsi publié, sauf preuve contraire.

Incompatibilité — lois

(2) Les dispositions de la loi d'origine avec ses modifications subséquentes par le greffier des Parlements en vertu de la *Loi sur la publication des lois* l'emportent sur les dispositions incompatibles de la loi codifiée publiée par le ministre en vertu de la présente loi.

LAYOUT

The notes that appeared in the left or right margins are now in boldface text directly above the provisions to which they relate. They form no part of the enactment, but are inserted for convenience of reference only.

MISE EN PAGE

Les notes apparaissant auparavant dans les marges de droite ou de gauche se retrouvent maintenant en caractères gras juste au-dessus de la disposition à laquelle elles se rattachent. Elles ne font pas partie du texte, n'y figurant qu'à titre de repère ou d'information.

NOTE

This consolidation is current to October 19, 2026. Any amendments that were not in force as of October 19, 2026 are set out at the end of this document under the heading "Amendments Not in Force".

NOTE

Cette codification est à jour au 19 octobre 2026. Toutes modifications qui n'étaient pas en vigueur au 19 octobre 2026 sont énoncées à la fin de ce document sous le titre « Modifications non en vigueur ».

TABLE OF PROVISIONS

An Act respecting National Seal Products Day

Short Title

1 Short title

National Seal Products Day

2 National Seal Products Day

3 Not a legal holiday or non-juridical day

TABLE ANALYTIQUE

Loi instituant la Journée nationale des produits du phoque

Titre abrégé

1 Titre abrégé

Journée nationale des produits du phoque

2 Journée nationale des produits du phoque

3 Statut

S.C. 2017, c. 5

An Act respecting National Seal Products Day

[*Assented to 16th May 2017*]

Preamble

Whereas human beings have depended on ocean resources, including seals and other marine animals, for nourishment for thousands of years;

Whereas Canada's Indigenous peoples and coastal communities have developed traditional knowledge of how to use ocean resources;

Whereas this traditional knowledge and the traditions, culture and heritage of Canada's Indigenous peoples and coastal communities respecting the use of ocean resources should be preserved and recognized;

Whereas the use of ocean resources plays an important economic role for Canada's Indigenous peoples and coastal communities;

Whereas the extractors of Canada's ocean resources play an important role in the sustainable management and preservation of populations of wild species and in the maintenance of ecosystemic balance;

Whereas scientific knowledge of and methods for using ocean resources have evolved rapidly in recent years;

Whereas the extraction and use of Canada's ocean resources are compatible with the contemporary principles of animal protection, sustainable development, ecosystemic management and preventive regulation;

Whereas the extraction and use of Canada's ocean resources can be reconciled with a respectful and cruelty-free treatment of sea animals;

L.C. 2017, ch. 5

Loi instituant la Journée nationale des produits du phoque

[*Sanctionnée le 16 mai 2017*]

Préambule

Attendu :

que les êtres humains dépendent des ressources océaniques, incluant les phoques et les autres animaux marins, pour répondre à leurs besoins alimentaires depuis des milliers d'années;

que les peuples autochtones et les communautés côtières du Canada ont développé un savoir traditionnel d'utilisation des ressources océaniques;

qu'il y a lieu de préserver et de reconnaître ce savoir traditionnel ainsi que les traditions, la culture et le patrimoine des peuples autochtones et des communautés côtières du Canada relativement à l'utilisation des ressources océaniques;

que l'utilisation des ressources océaniques joue un rôle économique important pour les peuples autochtones et les communautés côtières du Canada;

que les préleveurs des ressources océaniques au Canada jouent un rôle important dans la gestion durable et la préservation des populations d'espèces sauvages ainsi que dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes;

que les connaissances scientifiques et les méthodes d'utilisation des ressources océaniques ont évolué rapidement ces dernières années;

que le prélèvement et l'utilisation des ressources océaniques au Canada sont compatibles avec les principes contemporains de protection des animaux, de développement durable, de gestion écosystémique et de réglementation préventive;

que le prélèvement et l'utilisation des ressources océaniques au Canada sont conciliables avec un

Whereas the extraction and use of Canada's ocean resources are compatible with the Convention on Biological Diversity's objectives of conservation, sustainable use and a fair and equitable sharing;

Whereas the use of Canada's ocean resources accords with the principle of rational use advocated by the International Union for Conservation of Nature;

Whereas ecosystemic balance is the fruit of a constant interaction between predator and prey;

Whereas the human species is an integral part of the ecosystem and, as a result, its role as a predator cannot be separated from the rest of nature;

Whereas the European Union has declared May 20 to be European Maritime Day in order to recall "the importance of a healthy marine environment both for the sustainability of economic activities on the seas and for the quality of life in coastal regions";

And whereas the importance of the seal hunt for Canada's Indigenous people, coastal communities and entire population should be recognized by designating May 20 as National Seal Products Day;

Now, therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons, enacts as follows:

Short Title

Short title

1 This Act may be cited as the *National Seal Products Day Act*.

National Seal Products Day

National Seal Products Day

2 Throughout Canada, in each and every year, the 20th day of May is to be known as "National Seal Products Day".

Not a legal holiday or non-juridical day

3 For greater certainty, National Seal Products Day is not a legal holiday or a non-juridical day.

traitement respectueux et sans cruauté des animaux marins;

que le prélèvement et l'utilisation des ressources océaniques au Canada sont compatibles avec les objectifs de conservation, d'utilisation durable et de partage juste et équitable de la Convention sur la diversité biologique;

que l'utilisation des ressources océaniques au Canada est en accord avec le principe d'utilisation rationnelle prôné par l'Union internationale pour la conservation de la nature;

que l'équilibre de l'écosystème est le fruit d'une interaction constante entre proies et prédateurs;

que l'espèce humaine fait partie intégrante de l'écosystème et, qu'en conséquence, sa position en tant que prédateur ne peut être séparée du reste de la nature;

que l'Union européenne a déclaré le 20 mai comme journée européenne de la mer afin, notamment, de rappeler « l'importance d'un milieu marin sain, tant pour la durabilité des activités économiques en mer que pour la qualité de vie dans les régions côtières »;

qu'il y a lieu de reconnaître l'importance de la chasse au phoque pour les peuples autochtones, les communautés côtières et toute la population canadienne en désignant le 20 mai comme Journée nationale des produits du phoque,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

Titre abrégé

Titre abrégé

1 *Loi sur la Journée nationale des produits du phoque*.

Journée nationale des produits du phoque

Journée nationale des produits du phoque

2 Le 20 mai est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée nationale des produits du phoque ».

Statut

3 Il est entendu que la Journée nationale des produits du phoque n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.